

## Le Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF

***Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.***

Dédié aux travaux de rénovation énergétique de votre logement, le Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF vous aide à financer l'installation de systèmes alliant performance, confort et économies d'énergie.



***Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.***

**Les avantages financiers du Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF**

Ce prêt travaux ne nécessite ni garantie hypothécaire, ni frais de dossier ou déplacement.

Pourquoi ce prêt est-il intéressant pour vous ? Il vous permet de réaliser vos travaux en bénéficiant d'une solution de financement à taux avantageux. Dans le cadre du remplacement d'une chaudière, par exemple, les taux du Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF varient entre 2,46 % et 3,36 % TAEG\*\* fixe.

Quant aux mensualités de remboursement, vous pouvez choisir celle qui convient le mieux à votre situation.

Enfin, le Partenaire Solutions Habitat d'EDF, qui **vous établit votre devis**, vous aidera à monter votre dossier de financement pour ce prêt travaux accordé par notre partenaire financier tel Domofinance.

## **Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF : les équipements concernés**

Ce prêt travaux prend en charge des équipements bien précis :

- La chaudière bois,
- la chaudière à gaz à condensation,
- la chaudière au fioul à condensation,
  
- la chaudière Haute Performance.

## **Comment accéder à ce prêt travaux ?**

Vous êtes un particulier et vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie ? Les travaux doivent concerner votre résidence principale ou secondaire, construite depuis plus de 2 ans.

Une autre condition indispensable pour accéder à cette aide est de **passer par les Partenaires Solutions Habitat d'EDF**.

Ces professionnels s'engagent d'ailleurs à respecter le référentiel technique « Travaux Habitat » d'EDF, un document répertoriant les matériaux, mises en œuvre et équipements performants permettant d'assurer un confort optimal et une maîtrise des consommations d'énergie.

[Découvrez notre simulateur Prêt bonifié par EDF et estimez votre mensualité pour vos projets de](#)

travaux.

Pour en savoir plus, contactez Domofinance, le partenaire financier d'EDF

CHAUDIERE	Montant	4 000 €
	Durée	36 mois
	<b>TAEG fixe</b>	
		<b>2,96 %</b>
	Taux débiteur fixe	2,92 %
	<b>Mensualités (hors assurance facultative(1) )</b>	
		<b>116,19 €</b>
	<b>Montant total dû</b>	
		<b>4182,84 €</b>
	Intérêts du prêt	
		182,84 €
	Frais de dossier	0 €
	Coût mensuel de l'assurance facultative(1)	3,96 €
	Montant total de l'assurance facultative(1)	142,56 €
	Taux Annuel Effectif de l'assurance	2,31 %

(1) Assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladie-Accident souscrite auprès de Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers et Quatrem dont le coût s'ajoute au montant de la mensualité.

- Offre de crédit accessoire à une vente de 1500 € à 75000 € empruntés sur une durée de remboursement de 12 à 144 mois au Taux annuel effectif global fixe pouvant aller de 2,46 % à 3,36 % (selon le montant et la durée du prêt). Conditions en vigueur au 31 janvier 2017.

*Offre sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par DOMOFINANCE et sous réserve de remplir les conditions d'attribution du prêt. DOMOFINANCE SA au capital de 53.000.010 € - 450 275 490 RCS Paris. N° ORIAS 07 026 850 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Siège social : 1, Bd Haussmann 75009 Paris.*

*Vous êtes intéressé par ce prêt ? Vous pouvez contacter Domofinance, partenaire financier d'EDF au :*

**0 820 363 363**

**Service 0,12 € / min  
+ prix appel**

ou par e-mail : [fide@cocd.fr](mailto:fide@cocd.fr)

*Publicité diffusée par EDF, 552081317 RCS Paris, siège social au 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris, en qualité d'intermédiaire en opérations de banque immatriculé dans la catégorie mandataire non exclusif de Domofinance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur. N° ORIAS 07 025 771 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr).*

*\* EDF prend en charge une partie du coût du prêt*

*\*\* Taux Annuel Effectif Global*

crédit photo © Fotolia - Oleksandr Delyk

Article créé le 29/03/2013

Article mis à jour le 09/06/2017

A bientôt sur notre site,  
**L'équipe EDF Travaux**